

Etaient présents :

Mmes. MM. POULIQUEN Guillaume (AGNAC) - ROSO Emilien (ALLEMANS DU DROPT) - BAURY Daniel (ARMILLAC) - CONSTANTIN Jean-Marie (BOURGOUGNAGUE) - SCHLOGER Jérémy (CAMBES) - CORBEL Marie (LACHAPELLE) - GUERN Mickaël (LAPERCHE) - GARDEAU Jean-Luc - SAURON Cyrille (LA SAUVETAT DU DROPT) - BARJOU Jean-Pierre - TRILLES Jean-Paul (LAUZUN) - RIEMENSBERGER Jacques - MARBOUTIN Jean - (LAVERGNE) - VACQUE Jean-Noël- RICHARD Cécile - MENEGHELLO Gianni - GALLO Nora - SAINT BAUZEL Christelle - TRIQUET SABATE Christophe - TAFTI Samira - COTTIER Jérôme *avec pouvoir de SAUVE Luc* - BISSON Guylaine - ETIENNE Claude *avec pouvoir de BOULAY Jean-François* (MIRAMONT DE GUYENNE) - LENZI Jean-Marie (MONTIGNAC DE LAUZUN) - EON Claudine (MOUSTIER) - PICCOLO Christel (PEYRIERES) - PENOT Christian (PUYSSEAMPION) - TRELLU Eric - FARBOS Jean-Marie (ROUMAGNE) - NAVARRO Bernard (SAINT - COLOMB DE LAUZUN) - DALTO Pascale - BELLOT Laurent - BONADONA Marie-José - (SAINT - PARDOUX ISAAC) - CALLEWAERT Annick (SEGALAS).

Personnes invitées présentes : Mmes MORENAS Monique, PATIES CASSOL Patricia, correspondantes de presse, PRIVAT Elodie, THOMASSIN MURACCIOLE Annie (Agents CCPL).

Absents excusés : RAPHALEN Jean-Claude (CAMBES) - SAUVE Luc -BOULAY Jean-François - (MIRAMONT DE GUYENNE) - VERGNE Christophe (MONTIGNAC TOUPINERIE).

Absent : GIACUZZO Guy (SAINT - PARDOUX ISAAC).

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BARJOU.

Les élus de la Commune de LAUZUN accueillent chaleureusement les participants en leur offrant des présents pour Noël.

Monsieur ROSO les remercie pour cette attention ainsi que pour le prêt de la salle. Il précise qu'un décret autorise les réunions du Conseil Communautaire, dans le respect des règles sanitaires.

Il renouvelle ses excuses pour une convocation du Conseil un 23 décembre mais rappelle qu'il faut respecter les délais de convocation.

Le Président indique que des attestations pour autoriser une sortie pendant le couvre-feu (après 20 h), sont disponibles pour les participants qui n'en n'auraient pas.

Puis il donne la parole à Madame EON, pour le premier point à l'ordre du jour : la situation comptable au 17/12/2020.

Un document est remis aux conseillers communautaires.

Madame EON demande à chaque vice-président de lui transmettre les projets de dépenses et recettes en fonctionnement et investissement avant le 8 janvier 2021 pour préparer le budget. Au préalable, le Président demande un compte administratif en tout début d'année, puis un Débat d'Orientations Budgétaires pour préparer puis voter le budget 2021.

Madame EON souligne que l'année 2020 a permis de réaliser quelques économies mais que de nouvelles recettes sont absolument nécessaires.

Monsieur CONSTANTIN rappelle que la TEOM ne couvre que 80 % des coûts du service environnement.

Monsieur BARJOU souligne que le coût du service Environnement est un problème enfoui depuis longtemps, qui surgit aujourd'hui, en même temps que de nouvelles obligations nationales et la fermeture du centre de Nicole avec des charges encore plus élevées au niveau de VALORIZON.

Monsieur MARBOUTIN rappelle la nécessité de faire des économies sur la collecte des déchets.

Monsieur ROSO informe le Conseil de l'enregistrement vidéo de la séance du Conseil Communautaire par Madame PRIVAT afin d'essayer une transmission des débats via Facebook Live dès 2021 pour démocratiser les débats. (Pas d'objection).

Il soumet au vote le procès-verbal et le compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 25 novembre 2020. Le Conseil adopte ces documents à l'unanimité.

VOIRIE

Monsieur CONSTANTIN présente au Conseil Communautaire un nouveau devis pour l'installation et la maintenance de caméras de surveillance du local voirie sis Z.I. de Favard à MIRAMONT DE GUYENNE. D'autres devis seront obtenus et présentés en 2021 à la commission voirie qui fera des propositions au Conseil Communautaire. Il rappelle que, selon les conseils d'un gendarme référent, des petites sociétés locales sont en capacité de faire des propositions.

Il présente au Conseil Communautaire le compte-rendu de la commission voirie du 11/12/2020.

S'en suit une discussion sur les projets d'achat de matériel et les tarifs des travaux à facturer aux communes dès 2021. La commission travaillera ce sujet pour préparer les décisions communautaires.

Monsieur CONSTANTIN conclut en précisant que compte tenu du bon état du réseau routier, il proposera de réaliser 5% de travaux en moins en 2021 afin de réaliser des économies.

HABITAT-MOBILITE-URBANISME

-Vente terrain Z.I. de Favard à Mme MARTINS de OLIVEIRA SANTOS : voir délibération.

Une autre vente d'une bande de terrain de 4 m interviendra en 2021 (bornage en cours).

-En ce qui concerne les LOGEMENTS, 6 personnes de la commission se sont portées volontaires pour visiter dès la semaine du 28/12/20 , pour visiter les logements et établir un programme de travaux.

-Prévoir une ristourne sur le loyer du logement d'ARMILLAC qui a été loué 6 jours sans chauffage. (Ndlr :120 €).

4 dossiers font l'objet d'une procédure pour recouvrer la dette.

-Réparation d'une gouttière à l'hôtel d'entreprise à prévoir.

-PRET DE MATERIEL : enquête menée dans les communautés ou agglomérations voisines :

Duras ne prête plus le matériel - VGA prête les barnums, livraison et montage aux seules communes / Tarif=150 € le barnum.

Loi LOM : des doutes subsistent encore sur le positionnement de la Région qui ne semble pas favorable à un transfert de compétence aux EPCI (contrairement à l'Etat).

ECONOMIE-AGRICULTURE-TOURISME

Demandes de subventions par deux agriculteurs : voir délibérations.

Les conseillers communautaires se félicitent de ces aides en soulignant le dynamisme de ces agriculteurs qui s'installent et développent leurs entreprises.

DOSSIERS COPIL OCMACS DU 1^{ER} DECEMBRE 2020

SARL MEDERICK ALLEMANS DU DROPT - INVESTISSEMENT : Echafaudage et matériel 26 218.45 € - Aides : Etat : 6 554.61 € et bonification sur 2 emplois /CCPL : 5000 €

GARAGE DU CONSTANTIN ALLEMANS DU DROPT

INVESTISSEMENT : matériel informatique, alarme, pont 8 927.72 € - Aides 2 331.93 € / Etat - 19 518.07 € CCPL (acquisition bâtiment 16 518.07 € et 3000 € /bonification 2 emplois)

HOTEL D'ENTREPRISES

Tous les locaux sont loués à compter du 01/12/2020 : Société AGUR et Elie CARTIER MICHAUD sont les nouveaux locataires. Une rencontre avec l'entreprise CVALET est prévue.

Monsieur VACQUE et Monsieur ROSO demandent à chaque conseiller communautaire d'être le porte-parole de la Communauté de Communes auprès des agriculteurs, commerçants et artisans sur les aides possibles.

ENVIRONNEMENT

Voir délibérations ci-jointes.

Déchetterie : départ de feu dans le compacteur à cartons : sinistre déclaré à GROUPAMA. Le Président salue le sang-froid des employés qui ont prévenu les pompiers, aidé à sécuriser et nettoyer le site.

Il est signalé qu'un permis de feu devrait être établi pour la déchetterie.

Compostage collectif : la commission sera réunie début 2021 sur ce sujet.

Monsieur MARBOUTIN observe qu'une organisation locale pourrait permettre d'aller chercher les biodéchets urbains pour les composter à la campagne. Monsieur BARJOU indique qu'il associera Monsieur MARBOUTIN aux travaux de la commission sur ce sujet. Il ajoute qu'il faudra, par ailleurs, continuer à vulgariser le compostage individuel.

En ce qui concerne les composteurs, VALORIZON n'aidera plus à l'achat, il sera donc souhaitable de demander une participation aux foyers utilisateurs.

Selon Monsieur POULIQUEN, pour composter à la campagne, il n'est pas nécessaire de doter les foyers d'un composteur.

Monsieur ROSO indique que la CCPL acquerra progressivement les composteurs, de manière raisonnée pour répondre aux demandes des habitants.

Monsieur BARJOU rappelle que pour instaurer la TEOMi, il faut mener une enquête auprès des foyers de la CCPL. Pour cela, 2.5 ETP sont nécessaires.

Par ailleurs, une réorganisation des tournées de collecte est à l'étude, avec l'objectif de conserver un service de qualité. La possibilité d'externaliser le service sera étudiée et comparée au service en régie actuel.

Monsieur BARJOU précise que le versement des aides de l'ADEME est soumis à la réalisation des actions ; il n'interviendra pas avant 2025.

Il est indispensable en 2021, de réduire de 10% minimum la production d'OM.

Monsieur GARDEAU rappelle que l'étude préalable à la mise en place de la TEOMi prévoyait un passage de la collecte des OM à C 0.5. Il ajoute que le secteur de l'Albret repasse son service en régie.

Monsieur BARJOU approuve cette remarque tout en précisant que le coût de la régie à la CCPL est plus élevé que dans d'autres collectivités. Il ajoute qu'il sera nécessaire de rénover le parc obsolète de colonnes à verre tout en poursuivant le programme régulier de réparation du parc actuel.

Madame THOMASSIN MURACCIOLE rappelle qu'il faut être vigilant sur le système de préhension des nouvelles colonnes pour conserver une collecte homogène par le prestataire.

Monsieur ROSO remercie Monsieur BARJOU pour son travail sur des sujets ardues et évolutifs.

EAU 47 : vote sur le rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2019 : voir délibération.

Monsieur LENZI demande à chacun d'être vigilant sur ce rapport et de communiquer sur le prix et la qualité de l'eau avec ou sans tout-à-l'égoût, pour éduquer le public sur sa consommation.

Il fait observer qu'il serait nécessaire de rappeler l'adresse de la déchetterie sur le calendrier annuel de **collecte des déchets**.

ESPACE FRANCE SERVICE - Visite de celui du Pays de DURAS le 20 janvier à 9h30.

Aux maires s'ajouteront Pascale DALTO, Laurent BELLOT, Claude ETIENNE, et Marie CORBEL.

Monsieur ROSO souhaite que le projet soit élaboré en 2021 pour une ouverture en 2022.

Il rappelle qu'aucun lieu n'est arrêté mais que Monsieur VACQUE propose la visite de l'école maternelle de MIRAMONT le samedi 16 janvier à 10 h 30 ; cette école sera bientôt transférée au groupe scolaire Jean MOULIN.

Monsieur CONSTANTIN rappelle que l'ancienne gare de SAINT-PARDOUX ISAAC est toujours la propriété de l'Etat, entretenue par le Département. Il suffirait de se rapprocher de France Domaines pour connaître le prix de vente.

Plus tard, il serait nécessaire de visiter la Trésorerie, qui elle aussi sera vacante.

A la question de Monsieur POULIQUEN il est rappelé que l'Albret compte un EFS fixe et un itinérant, VGA prévoit 2 EFS à Marmande et des permanences dans les mairies de COCUMONT, FOURQUES SUR GARONNE et GONTAUD DE NOGARET. Coteaux et Landes de Gascogne prévoit un EFS à Casteljaloux.

A la question de Monsieur BAURY sur les obligations de la CCPL en la matière, Monsieur VACQUE répond que l'Etat préconise 24 h d'accueil par semaine sur 5 jours et la présence de 9 services d'Etat au minimum. Il souligne que tous les territoires de Lot-et-Garonne ont prévu un ou plusieurs EFS.

Monsieur MARBOUTIN indique que la France s'appauvrit et que par conséquent, l'Etat se désengage. Monsieur ROSO rappelle que l'Etat apporte 30 000 € par an aux EFS sur 100 000 € de dépenses de fonctionnement, ce qui est peu.

Monsieur TRELLU souhaiterait une itinérance. Monsieur VACQUE souhaite un espace EFS élargi à l'économie (espace d'accueil des entreprises et de coworking, tiers-lieu, etc.)

Monsieur BARJOU se demande quels services sont vraiment nécessaires dans une société qui se digitalise. Il pense que l'itinérance s'impose pour rendre service à un maximum d'usagers.

Monsieur LENZI souligne que cela renvoie aux enjeux des mini-centralités. Il n'existe pas de transport à la demande. Ne faut-il pas le créer ?

CULTURE

Monsieur ROSO appelle le changement de vice-présidence la CULTURE et salue Madame Cécile RICHARD, nouvelle vice-présidente.

Il demande à Madame PICCOLO de faire un bilan du programme TERRADOR.

La CCPL participe, depuis 2017, à ce programme, par quelques chantiers-jeunes et le Bus des Curiosités. Ce programme permet de mobiliser des financements pour des projets dédiés aux jeunes de 13 à 30 ans.

Un binôme élu/technicien référent par EPCI est chargé de faire un état des lieux des actions et des besoins de ce public sur son territoire pour élaborer une politique dédiée à la jeunesse et imaginer des projets.

SPORTS : voir compte-rendu de réunion de la commission remis aux conseillers communautaires.

Les subventions proposées par la commission seront examinées par le Conseil Communautaire lors du débat d'orientations budgétaires.

Madame CORBEL demande quels sont les critères d'attribution des subventions aux associations. Il lui est répondu que les subventions sont allouées au vu des statuts de la CCPL : projets d'investissement, aide à l'encadrant ou aide à l'organisation d'événements.

SANTE : COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE (CPTS)

La commission rencontrera les responsables du centre de santé tonneinquois lundi 18 janvier 2021 à 18 h afin d'essayer de dynamiser la recherche de médecins pour notre territoire.

PROSPECTIVE - POLITIQUES CONTRACTUELLES

1-PETR

Monsieur ROSO rappelle qu'il a nécessité règlementaire de transformer le Pays en Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR), qui est un syndicat mixte fermé.

Une réunion des 4 Présidents du Pays V3G (Agglomération et 3 Communautés de Communes du Pays) a permis d'affirmer les écueils à éviter que sont les coûts de structure élevés, une rigidité dans les choix de compétence et une complexification de la gouvernance.

Monsieur LENZI est favorable au PETR et précise que la structure restera à taille humaine puisqu'elle ne compterait qu'une dizaine d'agents.

Il souligne que le plan de relance dispose de gros moyens financiers sur les thèmes de l'écologie, la compétitivité ou encore la cohésion sociale.

L'année 2021 sera consacrée à la construction du PETR.

2-CRTE

L'Etat veut regrouper tous ses contrats avec les collectivités (Territoire d'Energie, PCAET, ORT, etc.) dans un seul contrat et un seul territoire : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Le périmètre doit être défini avant le 15 janvier 2021 (circulaire du Premier Ministre en date du 20 novembre 2020). Un projet de territoire devra être établi avant le 30 juin 2021.

Le périmètre du Pays V3G semble pertinent. Monsieur VACQUE souligne que ce périmètre est logique et a fait ses preuves.

Monsieur ROSO souligne que le CRTE permettra le partage de l'ingénierie avec les autres territoires, mais que l'Etat, par ces contrats, poussent les EPCI à se regrouper dans de plus gros territoires intercommunaux.

Monsieur LENZI présente les axes principaux du CRTE et indique que la commission sera réunie vendredi 15 janvier prochain.

Il souligne qu'il ne faut pas rater le plan de relance qui sera massif.

Pour Jean-Luc GARDEAU, le PETR est incontournable, cependant, il faut éviter de rompre le lien entre les maires d'un EPCI.

Monsieur ROSO rappelle que la technocratie ne doit pas conduire à confisquer les sujets aux élus de l'EPCI.

Monsieur LENZI souligne que l'ingénierie technique et administrative est là pour porter les projets des collectivités.

Monsieur BARJOU rappelle que le CAUE, Territoire d'Energie et autres organismes sont à disposition des collectivités pour monter leur projet.

Devant l'inquiétude de Monsieur POULIQUEN sur ces évolutions, Monsieur ROSO rappelle que le territoire est en train de se transformer, se digitaliser. Les offres de services et les méthodes de travail évoluent. Il souligne qu'un EPCI c'est faire en commun ce que l'on ne peut pas faire seul. L'EPCI est une échelle humaine par rapport à une région ou un département.

Monsieur MARBOUTIN indique qu'un EPCI c'est comme une entreprise. Il faut être assisté comptablement, en gestion, juridiquement, etc.

Mais il faut faire attention car même s'il est indispensable de se regrouper, plus le groupement est important, plus il s'éloigne de ses membres.

Monsieur LENZI souligne que lorsqu'une collectivité est trop petite elle doit s'unir à d'autres pour réaliser des projets communs.

Monsieur ROSO indique que les élus doivent être assistés par diverses compétences.

Monsieur LENZI pense que cette évolution est le résultat de la demande croissante des citoyens qui veulent être toujours plus protégés, assistés, consommer de plus en plus, et de plus en plus vite. Cela crée de nouveaux besoins.

Monsieur GARDEAU rappelle qu'il ne faut pas avoir peur de solliciter l'ingénierie du Pays, car il n'y a pas assez de projets.

Monsieur VACQUE rappelle la nécessité des techniciens pour monter les projets et les financer. Sinon le territoire n'aura rien.

Monsieur RIEMENSBERGER regrette que des projets communaux ne soient pas toujours éligibles.

RH

- 2 agents ont été recrutés : Madame PASQUALI au 01/03/21, à la comptabilité et Madame BRUNIE, à la RH, à compter du 15/03/2021.
- Le séminaire des élus aura lieu le 30 janvier (sauf interdiction liée aux règles sanitaires).

QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre du séminaire, la question des délégations à certains élus de sujets spécifiques sera discutée. Des délégations pourront être données, à budget constant.

Fonds de concours : le séminaire définira la reconduction, ou non, des fonds de concours aux communes.

Monsieur SAURON annonce les Uber Hits les 2 et 24/12/2020 et le 31/12/2020 financés par l'OTPL en partenariat avec BASTID'ART.

Monsieur BAURY souligne la qualité de la distribution des bacs par les agents communautaires.

Après avoir souhaité de bonnes fêtes aux participants, Monsieur ROSO lève la séance à 20 h 55.